

RAPPORT N°17 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le SIEG, auquel la communauté de communes Ambert Livradois Forez adhère, modifie ses statuts. Cette révision porte notamment sur le changement de nom du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme en « territoire d'énergie Puy de Dôme ».

La modification des statuts porte également :

- sur la prise en compte de la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie (article 1 de l'annexe 1) ;
- la modification du nom de certains Secteurs Intercommunaux d'Energie ;
- l'intégration des adhérents à la compétence IRVE à l'article 4 de l'annexe 1.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.